

FICHE DE RÉSERVATION RESTAURANT SCOLAIRE et MERCREDIS ANNÉE SCOLAIRE 2023/ 2024

FICHE DE RÉSERVATION RESTAURANT SCOLAIRE et MERCREDIS ANNÉE SCOLAIRE 2023/ 2024

Nom, Prénom de l'enfant : Ecole : Classe :

Nom, Prénom de l'enfant : Ecole : Classe :

Régime spécifique : Adresse mail : @

Régime spécifique : Adresse mail : @

- Votre enfant mange au restaurant scolaire, tous les jours ou régulièrement certains jours de la semaine.
- Votre enfant fréquente le centre de loisirs régulièrement les mercredis

- Votre enfant mange au restaurant scolaire, tous les jours ou régulièrement certains jours de la semaine.
- Votre enfant fréquente le centre de loisirs régulièrement les mercredis

Vous pouvez réserver les repas et les présences jusqu'au mois de Juin 2024.

Vous pouvez réserver les repas et les présences jusqu'au mois de Juin 2024.

Vous pourrez continuer à modifier vos réservations par mail, jusqu'au mercredi 12h00 précédant la semaine à modifier (Préciser le Nom, Prénom, classe de l'enfant et dates des modifications) :

Vous pourrez continuer à modifier vos réservations par mail, jusqu'au mercredi 12h00 précédant la semaine à modifier (Préciser le Nom, Prénom, classe de l'enfant et dates des modifications) :

reservation.enfance@ville-trouy.fr

reservation.enfance@ville-trouy.fr

RESTAURANT SCOLAIRE jusqu'en Juin 2024			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

RESTAURANT SCOLAIRE jusqu'en Juin 2024			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

MERCREDIS jusqu'en Juin 2023		
Matin	Journée	Après-midi

MERCREDIS jusqu'en Juin 2023		
Matin	Journée	Après-midi

Nom, Prénomdéclare inscrire mon enfant aux jours renseignés ci-dessus. Je suis informé(e) que ces réservations seront facturées sauf en cas de maladie ou changement de réservation de ma part jusqu'au mercredi midi précédant la semaine à modifier. Les repas non réservés feront l'objet d'un supplément de 1 €.

Nom, Prénomdéclare inscrire mon enfant aux jours renseignés ci-dessus. Je suis informé(e) que ces réservations seront facturées sauf en cas de maladie ou changement de réservation de ma part jusqu'au mercredi midi précédant la semaine à modifier. Les repas non réservés feront l'objet d'un supplément de 1 €.

Fait à le, Signature

Fait à le, Signature